

Le PEV veut arrêter le mitage du paysage et promouvoir la construction de logements abordables

Protéger le paysage et préserver les lieux de détente

« Nous devons protéger le paysage, préserver les lieux de détente et arrêter le mitage de notre pays », revendique la Conseillère nationale Maja Ingold. Elle veut prélever une partie de la plus-value résultant des mesures d'aménagement, limiter les terrains constructibles et en réserver certaines parties pour des logements à prix avantageux.

Le Conseil national traite mercredi la loi sur l'aménagement du territoire comme contre-projet indirect à l'initiative populaire « De l'espace pour l'homme et la nature (initiative pour le paysage) », initiative que le PEV soutient et qui a été déposée en août 2008. « Nous devons mieux protéger le paysage, préserver les lieux de détente et le paysage rural, et arrêter le mitage du pays », revendique la Conseillère nationale Maja Ingold (PEV, ZH). Pour l'aménagement du territoire le PEV met l'accent sur les points suivants: prélever une part d'au moins 25% de la plus-value résultant des mesures de déclassement, limitation modéré du terrain constructible, protection accrue dans les zones non-constructibles et réserver certaines parties des terrains constructibles pour des logements à prix avantageux.

Berne, le 20 septembre 2011/nh

Pour tout renseignement :

Heiner Studer (AG), Président PEV Suisse : 079 445 31 70

Conseillère nationale Maja Ingold (ZH) : 079 339 23 22

François Bachmann (VD), vice-président romand du PEV Suisse : 079 668 69 46

Christian Meyer, Coordinateur romand du PEV Suisse : 079 948 68 93

Joel Blunier, Secrétaire général PEV Suisse : 076 379 76 79

Niklaus Hari, chargé de communication du PEV Suisse : 079 202 72 27